

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*,
L.R.C. 1985, ch. C-36, EN SA VERSION MODIFIÉE

ET DANS L'AFFAIRE D'UN PLAN DE TRANSACTION OU D'ARRANGEMENT DE SEARS CANADA INC.,
9370-2751 QUÉBEC INC., 191020 CANADA INC., THE CUT INC., SERVICES CLIENTÈLE SEARS INC.,
INITIUM LOGISTICS SERVICES INC., 9845488 CANADA INC., INITIUM TRADING AND
SOURCING CORP., CENTRES DE REVÊTEMENTS DE SOL SEARS INC., 173470 CANADA INC.,
2497089 ONTARIO INC., 6988741 CANADA INC., 10011711 CANADA INC., 1592580 ONTARIO LIMITED,
955041 ALBERTA LTD., 4201531 CANADA INC., 168886 CANADA INC., ET 3339611 CANADA INC.

**AVIS DE DISTRIBUTION FINALE ET
DATE LIMITE À L'ÉGARD DES DISTRIBUTIONS NON LIVRÉES ET NON RÉCLAMÉES**

(ATTESTATION DE LA DISTRIBUTION FINALE)

Tous les termes comportant une majuscule initiale qui ne sont pas définis par ailleurs dans la présente Attestation de la Distribution finale sont utilisés au sens défini dans le Plan de transaction et d'arrangement conjoint de Sears Canada Inc. et de certains membres de son groupe (collectivement, « **Entités Sears Canada** ») daté du 17 novembre 2020 (en sa version complétée par les présentes, et en sa version pouvant être modifiée, complétée, mise à jour ou modifiée et mise à jour de temps à autre, « **Plan** »). La présente Attestation de la Distribution finale est livrée conformément au Plan et le complète, et devrait être lu conjointement avec celui-ci. On peut obtenir une copie du Plan sur le site Web suivant : <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

PRENEZ AVIS QUE FTI Consulting Canada Inc., en sa qualité de Contrôleur nommé par la Cour des Entités Sears Canada (« **Contrôleur** »), a l'intention de procéder à une distribution finale aux termes du Plan vers le vendredi 8 avril 2022 aux termes des modalités du Plan et de l'Ordonnance d'homologation du Plan rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) le 23 novembre 2020 et conformément à celles-ci.

ET PRENEZ AVIS QUE le Plan prévoit que si la distribution à un Créancier au titre de sa Réclamation non garantie visée, d'une Réclamation prioritaire ou d'une Réclamation garantie n'est pas encaissée et devient périmée ou est retournée parce qu'elle ne peut pas être livrée ou (le cas échéant pour certains particuliers) si un numéro d'assurance sociale n'est pas fourni par ce Créancier ou pour le compte de celui-ci (chacune de ces distributions, une « **Distribution non livrée** »), aucune distribution ne sera faite à ce Créancier avant que le Contrôleur n'ait été avisé par écrit par le Créancier de l'adresse actuelle (ou, le cas échéant, de son numéro d'assurance sociale); toutes les distributions seront alors faites au Créancier.

Pour plus de précision, les distributions non encaissées ou non livrées au titre de Réclamations relatives à une garantie postérieures au dépôt sont incluses dans le sens du terme « Distribution non livrée » à cette fin.

ET PRENEZ AVIS QUE si vous estimez avoir le droit de recevoir une distribution des Entités Sears Canada aux termes du Plan et que vous n'avez pas reçu de distribution à ce jour, vous pourriez avoir une Distribution non livrée et vous **DEVEZ** communiquer avec le Contrôleur, FTI Consulting Canada Inc., par courriel à l'adresse searscanada@fticonsulting.com afin de donner votre adresse postale actuelle ou (le cas échéant) votre numéro d'assurance sociale **au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le mardi 8 mars 2022** (« **Date limite de la Distribution finale** »).

ET PRENEZ AVIS QUE si vous estimez avoir le droit de recevoir une distribution des Entités Sears Canada aux termes du Plan et que vous n'avez pas reçu de distribution à ce jour, et que vous ne communiquez pas, au plus tard à la **Date limite de la Distribution finale**, avec le Contrôleur comme il est indiqué ci-dessus pour donner votre adresse postale actuelle ou (le cas échéant) votre numéro d'assurance sociale, vos réclamations et vos droits à des distributions aux termes du Plan feront **à tout jamais l'objet d'une quittance et seront à tout jamais irrecevables, sans compensation à cet égard.**

Le Contrôleur se réserve le droit de faire les Distributions finales aux termes du plan avant le 8 avril 2022 si les montants de la Distribution finale peuvent être établis avant cette date.

FAIT dans la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, le 7 janvier 2022.

FTI CONSULTING CANADA INC.,
en sa qualité de Contrôleur nommé par la Cour
des Entités Sears Canada